



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2021-2022

FC/CH

P.V. AEECA 49

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de
l'Immigration et de l'Asile**

Procès-verbal de la réunion du 27 juin 2022

Ordre du jour :

1. Actualité politique européenne et internationale - Informations de la part du Ministre Jean Asselborn
2. Divers

*

Présents : Mme Simone Beissel, Mme Djuna Bernard, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Stéphanie Empain, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, Mme Nathalie Oberweis, Mme Lydie Polfer, Mme Viviane Reding, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Jean Asselborn, Ministre de l'Immigration et de l'Asile, Ministre des Affaires étrangères et européennes

Mme Tilly Metz, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

M. Jean-Paul Reiter, Directeur de l'immigration, M. Vincent Sybertz, Directeur du centre de rétention, Mme Danitza Greffrath, service réfugiés du Ministère des Affaires étrangères et européennes.

Mme Fabiola Cavallini, Mme Elisabeth Funk, Mme Danielle Wolter de l'Administration parlementaire

Excusés :

M. Marc Angel, M. Charles Goerens, M. Christophe Hansen, Mme Monica Semedo, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Yves Cruchten, Président de la Commission

*

1. **Actualité politique européenne et internationale - Informations de la part du Ministre Jean Asselborn**

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes M. Jean Asselborn présente aux membres de la commission parlementaires les résultats des derniers Conseils des affaires étrangères.

1. **Le conflit en Ukraine**

M. Jean Asselborn informe que la position de l'Union européenne reste inchangée quant à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine. Le Ministre fait savoir que les États membres de l'Union européenne continueront de soutenir militairement l'Ukraine. À quand une solution diplomatique dans ce conflit ? Le Ministre souligne qu'aucune indication ne semble aller dans ce sens.

M. Jean Asselborn rappelle que l'Union européenne a fourni une nouvelle aide militaire de 500 millions d'euros à l'Ukraine. Le financement de l'Union européenne pour soutenir l'effort militaire ukrainien est porté à 2 milliards d'euros au total depuis le début de la guerre.

Finalement, le Ministre se dit de s'opposer à tout narratif du Président Poutine visant à imputer aux sanctions occidentales des conséquences négatives sur la sécurité alimentaire au niveau mondial. M. Jean Asselborn précise que la guerre menée par la Russie a déclenché la crise alimentaire mondiale. La Russie bloque les exportations ukrainiennes de blé, la Russie détruit des ports, des stocks alimentaires et des infrastructures de transport. M. Jean Asselborn est d'avis que la Russie peut continuer à vendre le blé aux pays africains, car plusieurs banques russes n'utilisent pas la plateforme Swift (bloquée par les sanctions occidentales). Or, le Président Poutine utilise la faim et le blé pour déstabiliser le monde. M. Jean Asselborn signale que l'Union européenne et les Nations Unies sont en train de rechercher des solutions pour exporter des quantités de céréales par les chemins de fer ou par des réseaux routiers, mais il s'agit d'opérations très complexes vu la quantité énorme de céréales destinées à l'exportation.

Suite à la question du député M. Claude Wiseler concernant la stratégie de l'Union européenne pour contrecarrer le narratif du Président russe, M. Jean Asselborn mentionne que le chef de la diplomatie européenne, M. Josep Borrel, est en train de mettre en place une « offensive diplomatique » afin de contrecarrer le narratif russe qui accuse les sanctions occidentales d'être cause de famine.

2. **Politique d'élargissement de l'Union européenne**

Le Ministre des Affaires étrangères annonce que le Conseil européen a accordé le statut de candidat à l'Ukraine et à la République de Moldavie. En ce qui concerne la Géorgie, M. Jean Asselborn informe qu'un rapport devra être fait plus tard dans l'année. Le Ministre rappelle aux députés qu'en 2005 la Macédoine, la Turquie et la Croatie ont obtenu le statut de candidat officiel et seulement la Croatie a franchi le cap d'intégrer l'Union européenne. D'où la crainte exprimée par le Ministre que le chemin vers une adhésion effective à l'Union européenne soit encore long.

Le Ministre des Affaires étrangères évoque encore la situation des Balkans occidentaux. Il note que la normalisation des relations entre la Serbie et le Kosovo sont primordiales afin de poursuivre les négociations d'adhésion. Il regrette également le blocage de certains États membres quant à l'avancement des négociations d'adhésion de l'Albanie et de la Macédoine du Nord.

Finalement, M. Jean Asselborn informe que les discussions autour de l'idée du Président français de créer un nouvel espace de coopération politique en Europe sont encore dans un stade préliminaire.

3. Le sommet de l'OTAN

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes signale que les dirigeants des pays de l'OTAN se réunissent du 28 juin au 30 juin à Madrid, en Espagne, pour définir les orientations stratégiques de l'OTAN pour les prochaines années. Un sujet abordé sera notamment les efforts des pays membres de consacrer au moins 2% de leur PIB à leurs dépenses en matière de défense.

4. Entrevues bilatérales avec plusieurs dirigeants

M. Jean Asselborn mentionne encore d'avoir rencontré le Ministre des Affaires étrangères de la République arabe d'Égypte en visite de travail au Luxembourg dans le cadre du Conseil d'association de l'UE avec l'Égypte. À côté des conséquences de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire en Égypte, M. Jean Asselborn informe les députés d'avoir appelé son homologue égyptien d'impliquer la société civile lors de la COP 27, qui se tiendra à Charm el Cheik en 2022.

Ensuite, le Ministre annonce aux députés d'avoir également rencontré le Ministre des Affaires étrangères du Kazakhstan, Mukhtar Tileuberdi. Le sujet principal des discussions était l'agression russe en Ukraine.

5. La conférence ministérielle de l'OMC

M. Jean Asselborn indique aux députés d'avoir participé à la 12^e Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC).

6. Conférence sur l'avenir de l'Europe

Le Ministre précise que les ministres des Affaires étrangères de l'UE ont tenu un premier débat sur le fonds des propositions contenues dans le rapport final de la conférence sur l'avenir de l'Europe. Le Conseil poursuivra dans un premier temps les travaux visant à définir les modalités pratiques en vue de la mise en œuvre de certaines propositions ne nécessitant pas forcément un changement des traités.

7. La répression des Ouïgours en Chine

Suite à une demande du député M. Claude Wiseler, le Ministre revient sur la répression des Ouïgours en Chine. D'après les informations de plusieurs ONG, environ 1,3 million d'Ouïgours seraient internés dans des camps. Selon le Ministre, il serait très difficile de discuter de ce sujet avec les autorités chinoises, car celles-ci affirment que les camps d'internement seraient des centres de formation professionnelle. Toutefois, il estime qu'il faut continuer à exercer de la pression sur les autorités chinoises même si les réponses des autorités restent les mêmes. Finalement, le Ministre constate que la répression des Ouïgours reste une problématique importante pour les relations bilatérales entre les deux pays ainsi que les relations entre la Chine et l'UE.

La députée Mme Nathalie Oberweis s'informe sur les relations entre la Chine et la Russie dans le contexte de la guerre en Ukraine. Le Ministre fait remarquer que la Chine s'est abstenue lors du vote de la résolution contre la guerre en Ukraine à l'ONU. D'après les informations du Ministre, la Chine ne semble pas livrer des armes aux forces russes, mais il rappelle que politiquement les deux pays sont sur la même ligne.

8. Le centre de rétention

La députée Mme Nathalie Oberweis se renseigne sur le centre de rétention notamment sur la durée de séjours des réfugiés déboutés, les critères selon lesquels les réfugiés sont placés en détention et les perspectives de l'expulsion des détenus. Mme Nathalie Oberweis constate un échec étant donné qu'une bonne partie des personnes détenues ne sont pas expulsées du pays, mais elles retrouvent la liberté après plusieurs mois de détention. Elle soulève encore la question de l'évaluation du risque de fuite des réfugiés déboutés. Le Directeur de l'Immigration, M. Jean-Paul Reiter note que les critères du risque de fuite sont énoncés à l'article 111 de la loi sur l'immigration. À la question des alternatives à la détention des réfugiés déboutés, M. Jean-Paul Reiter constate que la majorité des personnes se trouvant au centre de détention ne remplissent pas les conditions aux alternatives à la rétention. Les alternatives étant le paiement d'une caution de 5'000 euros, le placement sous surveillance électronique (« bracelet électronique ») ou encore l'assignation à domicile. Pour ce qui est de l'utilisation des bracelets techniques, M. Reiter indique qu'ils n'ont jamais eu recours à ces bracelets, car la mise en place demande des moyens techniquement considérables.

M. Jean-Paul Reiter ajoute que les demandeurs qui ne se voient pas accorder le statut de protection internationale et qui décident de quitter volontairement le Grand-Duché continuent à bénéficier de la prise en charge par l'office national de l'accueil (ONA) tant que leur procédure n'est pas achevée. Le Directeur de l'Immigration informe encore que pour l'instant 34 personnes se trouvent au centre de rétention. Il conteste des déclarations suggérant que les réfugiés déboutés sont automatiquement placés en détention. Selon lui, il s'agit d'une exception, et non la règle.

Le directeur du centre de rétention, M. Vincent Sybertz, constate que la durée moyenne du séjour au centre de rétention est en train de baisser. En 2020, la durée moyenne s'élevait à 55 jours, en 2021 à 45 jours et en 2022 à 44 jours. M. Vincent Sybertz affirme qu'aucun détenu n'est resté plus longtemps que la durée maximale de rétention légale. Il estime également que la durée moyenne de séjour au centre de rétention devrait diminuer étant donné que les frontières sont à nouveau ouvertes et qu'ils peuvent effectuer plus de transferts. D'après lui, fin de l'année 2022 la durée moyenne du séjour au centre de rétention devra se stabiliser autour de 42 ou 43 jours. Ce qu'il qualifie d'un chiffre raisonnable.

9. Protection temporaire en faveur des personnes fuyant la guerre en Ukraine

Suite à la demande de la députée Mme Natahlie Oberweis, le Ministre des Affaires étrangères et européennes donne de plus amples informations sur la protection temporaire en faveur des personnes fuyant la guerre en Ukraine. Le statut de protection temporaire est un statut de protection spécifique activé au niveau européen en faveur des personnes ayant fui la guerre en Ukraine. Il est accessible aux personnes qui ont résidé en Ukraine avant le 24 février 2022 et qui sont arrivées au Luxembourg depuis le 24 février 2022, ou peu avant. Ceci concerne les ressortissants ukrainiens et leurs membres de famille, mais également les ressortissants de pays tiers autres que l'Ukraine qui ont résidé en Ukraine, pour autant qu'ils ne sont pas en mesure de rentrer dans leur pays ou leur région d'origine dans des conditions sûres et durables. À l'heure actuelle, le Luxembourg a conféré à 4.143 personnes ce statut de protection temporaire, dont 137 sont des ressortissants de pays tiers. Le Ministre Jean Asselborn confirme que le Luxembourg a mené une politique « assez large » concernant la protection temporaire en faveur de ces réfugiés de guerre. Mme Danitza Greffrath, responsable du service réfugié du Ministère, est revenue sur l'historique de de la décision concernant la protection temporaire et de la mise en place d'un guichet unique pour l'accueil des réfugiés ukrainiens. Mme Danitza Greffrath indique que le guichet unique a traité environ 6000 demandes. Elle ajoute également que toutes les demandes ont été traitées de manière individuelle. En ce qui concerne les refus, Mme Danitza Greffrath précise que le taux s'élève à environ 1% (55 décisions de refus : 44 ressortissants de pays tiers et

11 Ukrainiens). Finalement, Mme Danitza Greffrath informe que le Ministère est également en contact avec le collectif Afrique Ukraine.

2. Divers

Le Président de la Commission M. Yves Cruchten informe avoir rencontré une militante iranienne active au niveau du Conseil national de la résistance iranienne. Lors de cette entrevue, M. Yves Cruchten a été invité à participer à une visioconférence le 23 juillet au sujet de la résistance en Iran. M. Yves Cruchten fait savoir qu'il partagera cette invitation avec les autres membres de la commission.

M. Yves Cruchten appelle également les membres de la commission d'examiner en détail la résolution législative du Parlement européen du 3 mai 2022 portant sur l'élection des députés au Parlement européen au suffrage universel direct. Cette résolution du Parlement européen vise à réviser les règles sur les élections européennes ; une proposition est de fixer le 9 mai comme jour de scrutin commun. M. Yves Cruchten fait remarquer que le délai de huit semaines pour introduire un avis motivé a débuté le 18 mai 2022. Il appelle les députés ayant des remarques à ce texte à se manifester par courriel.

Luxembourg, le 04 juillet 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact